

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 9 juillet 2019, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2019-07-130

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-131

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 mai 2019.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne que l'assemblée générale annuelle de l'Association des Loisirs de Saint-David s'est tenue le 18 juin dernier et souligne que les membres du Conseil d'administration ont tous été réélus pour la prochaine année. Elle précise que l'Association des Loisirs a également tenu une réunion ordinaire à la même date au cours de laquelle l'organisme a notamment appuyé le projet soumis par la Municipalité dans le cadre du programme Nouveaux Horizons. Elle indique que les modules de jeux présents dans la cour de l'école primaire depuis de nombreuses années ont été vendus au Camping Au Soleil Levant au prix de 3 250 \$ plus taxes. Elle donne quelques informations en lien avec l'activité *Les jeudis de la Chanson* prévue pour le 22 août prochain et invite les personnes présentes à publiciser la tenue de cet événement culturel extérieur qui se déroulera à l'intérieur du Centre récréatif en cas de pluie. Il est précisé que l'activité sera annoncée par le biais du site internet et de la page Facebook de la Municipalité. Elle souligne qu'un panneau numérique usagé récupéré par l'électricien Daniel Arel sera remis en état de fonctionner et installé au terrain de soccer; elle précise que la réparation et l'installation sont effectuées bénévolement par M. Arel mais que l'Association des Loisirs devra déboursier pour le filage et les poteaux d'installation. Elle termine son intervention en soulignant que les travaux de balayage de la rue Principale effectués par le ministère des Transports ont été mal exécutés et ont causé beaucoup de poussière.

Le conseiller Gilles Hébert souligne avoir demandé au policier-parrain de la Sûreté du Québec attitré à Saint-David de vérifier la disponibilité du panneau afficheur de vitesse qui a déjà été installé à l'entrée du périmètre urbain sur la rue Principale mais précise que sa demande est restée sans réponse à ce jour. Il mentionne avoir assisté à une réunion de la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin avec le conseiller Robert Émond au cours de laquelle l'organisme a expliqué ses états financiers et ses attentes envers les municipalités. Il présente également le projet du Service de sécurité incendie qui vise à utiliser une résidence qui n'est pas habitée depuis plusieurs années et qui ne peut être réparée pour tenir des ateliers de pratique; bâtiment qui serait par la suite mis à feu pour une pratique d'intervention. Le directeur souhaite offrir aux services de Sécurité incendie d'autres municipalités la possibilité d'assister aux ateliers de pratique et d'intervention moyennant une certaine compensation financière. Il est entendu que ce projet sera réalisé après des vérifications auprès des assurances de la Municipalité et la conclusion d'une entente écrite signée avec le propriétaire pour autoriser la Municipalité à démolir le bâtiment par le feu ou tout autre moyen et pour dégager la Municipalité de Saint-David de toute réclamation.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne que des travaux de nivellement ont été réalisés le 5 juin dernier dans les rangs Saint-Patrice et du Ruisseau-Sud. Il souligne que les travaux de rapiéçage prévus dans divers rangs sont complétés et que le coût des travaux de rapiéçage réalisés dans une partie du 2^e Rang sera réparti à part égale entre les municipalités de Saint-Guillaume et Saint-David. Il indique également avoir consulté avec l'inspecteur municipal une personne ressource afin d'établir une évaluation du coût des travaux que souhaite réaliser la Municipalité dans une partie du rang Saint-Patrice et du Chemin Dufresnes. Il termine son intervention en demandant de s'assurer que le ministère des Transports effectue cette année les travaux de fauchage requis pour une partie de la rue Principale.

La conseillère Linda Cournoyer revient brièvement sur la tenue des festivités de la Fête nationale qui s'est tenue le dimanche, 23 juin dernier, et souligne la présence des conseillères et conseillers municipaux à l'évènement. Elle souligne que l'ensemble des activités prévues se sont bien déroulées et que le rapport en lien avec l'activité sera présenté lors de la réunion de septembre de l'organisme ComUnité.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté le 11 juin dernier à la réunion de la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin avec le conseiller Gilles Hébert. Il souligne avoir représenté la Municipalité au Gala Foudl'Art qui s'est tenu à la Polyvalente Fernand-Lefebvre de Sorel-Tracy le 13 juin dernier lors duquel le beau travail en céramique de la classe de 4^e année de l'école Monseigneur-Brunault a été présenté. Il indique avoir assisté à une rencontre de la Municipalité concernant le dossier de la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de l'Association des Loisirs de Saint-David le 18 juin 2019. Il termine en mentionnant sa présence à une rencontre de la Municipalité avec les représentants du Club de l'Âge d'Or le 19 juin dernier ainsi que le 26 juin à une rencontre avec Mme Céline Gariépy qui agira à titre de consultante dans le dossier en lien avec l'installation de modules d'exercice pour personnes âgées.

Le conseiller Stéphane Mélançon mentionne avoir participé le 8 juin dernier à la plantation des fleurs dans divers emplacements de la Municipalité, et ce, avec l'aide de nombreux bénévoles. Il invite les gens à garder propres ces emplacements fleuris qui embellissent la Municipalité.

M. le Maire mentionne qu'il a été question de la génératrice défectueuse de la station de pompage du rang Vivian de Saint-David lors de la dernière réunion de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Il explique brièvement les solutions envisagées pour bien faire fonctionner l'équipement avant d'envisager son remplacement. Il termine en soulignant que les prévisions de juin 2019 en lien avec les éoliennes du Parc éolien Pierre-De Saurel sont plus basses que prévu mais que les prévisions de l'année 2019 sont plus élevées que prévu.

Paiement des comptes

2019-07-132

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 46 231,31 \$ et de comptes payés pour un montant de 59 109,19 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de juillet 2019.

2019-07-133

Contrat relatif aux services de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy

Considérant la volonté des municipalités de se regrouper afin d'octroyer un contrat de services professionnels auprès d'une firme d'avocats, et ce, afin de les représenter devant la Cour municipale commune;

Considérant la demande de prix effectuée par la MRC de Pierre-De Saurel à cet effet;

Considérant que la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Trempe Cournoyer, Avocats	28 893,50 \$ (taxes incluses)
Dominique Larose	24 719,63 \$ (taxes incluses)
Cain Lamarre	58 062,38 \$ (taxes incluses)
Ally Mercier	48 289,50 \$ (taxes incluses)
Trivium Avocats inc.	43 403,06 \$ (taxes incluses)

Considérant que des 5 soumissions reçues, deux (2) sont conformes et trois (3) sont non conformes;

Considérant que la soumission conforme la plus basse est celle de la firme Trivium Avocats Inc. et ce, au montant de 43 403,06 \$ (taxes incluses) par année;

Considérant que selon la demande de prix effectuée, la durée du mandat est de deux (2) ans et débute le 1^{er} août 2019;

Considérant que la municipalité de Saint-David désire aller de l'avant avec ce projet;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu par ce Conseil :

D'octroyer à la firme Trivium Avocats Inc., le contrat de services professionnels de procureur à la poursuite à la Cour municipale commune pour un montant de 43 403,06 \$ (taxes incluses) par année, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, et ce, conformément à sa proposition;

De reconnaître que la présente résolution, la proposition de Trivium Avocats inc. et les documents de la demande de prix DP-2019-05-07 tiennent lieu de contrat entre les parties;

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-134

Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réels vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-135

Signataires pour le bail de location en lien avec l'immeuble du 33, rue Principale

Considérant que le bail de location en lien avec l'immeuble du 33, rue Principale conclut avec l'organisme Club de l'Âge d'Or de Saint-David en 2013 à pris fin;

Considérant que ce Conseil a soumis à l'organisme Club de l'Âge d'Or de Saint-David un projet de bail pour la location dudit immeuble;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-David, le bail requis pour la location de l'immeuble du 33, rue Principale à l'organisme Club de l'Âge d'Or de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-136

Demande de modification de taxation en lien avec le lot numéro 5 250 828

Considérant la demande soumise par la propriétaire de l'immeuble du 26, rue Campbell du lot numéro 5 250 828 le 4 juin 2019;

Considérant que cet immeuble est desservi par deux entrées d'eau et deux sorties d'égout;

Considérant que la réglementation d'urbanisme en vigueur ne permet pas d'ériger un bâtiment sur la partie vacante du terrain;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la taxation relative au service d'aqueduc et au service d'assainissement des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil ajuste la taxation relative à l'immeuble du 26, rue Campbell en retirant la tarification pour une entrée d'eau et pour une unité du service d'assainissement des eaux usées, et ce, à compter de la date où la résidence du 26, rue Campbell sera portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-137

Dossier des soins de santé sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant les nombreuses discussions survenues récemment dans le dossier des soins de santé actuellement offerts sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME);

Considérant les difficultés observées dans le milieu de la santé depuis quelques années, particulièrement sur le territoire de la MRC;

Considérant la résolution 2019-05-184 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 15 mai dernier :

1. sollicitant une rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann, afin d'obtenir les raisons qui motivent le gouvernement à réduire l'offre de services de santé dans la MRC;
2. demandant à la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann, de prendre les dispositions nécessaires pour :
 - a. octroyer la gouvernance locale à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel pour l'embauche de médecins généralistes et spécialistes;
 - b. prendre en compte, dans les prises de décisions du CISSSME concernant l'offre de services de santé à l'Hôtel-Dieu de Sorel, les particularités de notre localisation et de notre profil sociodémographique, incluant l'absence de transport en commun vers Saint-Hyacinthe et les grandes limitations du transport adapté vers Longueuil;
 - c. accorder un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel.

Considérant que le 19 juin dernier les dirigeants du comité des usagers Pierre-De Saurel ont rencontré les membres du Conseil de la MRC pour :

1. expliquer la mission du comité des usagers qui consiste à informer, accompagner et défendre les usagers dans leurs droits (les 12 droits prévus dans la loi sur les services de santé et les services sociaux);
2. expliquer que le comité, qui est formé de bénévoles et d'un permanent (2 jours/semaine), dirige et soutient trois comités de résidents, soit celui des centres d'hébergement J-Arsène-Parenteau, Élisabeth-Lafrance et de Tracy;
3. présenter les nombreuses rencontres qu'ils ont eues avec le député provincial de Richelieu, M Jean-Bernard Émond, avec des médecins et avec la présidente-directrice générale du CISSSME, M^{me} Louise Potvin;
4. présenter le contenu de la résolution qui a été adressée au député Jean-Bernard Émond, laquelle visait à lui préciser les situations préoccupantes qui ont un impact direct sur l'accès local aux services de santé pour la région, soit :
 - a. Que le projet de pédiatrie à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, soutenu financièrement par la population via la Fondation de l'hôpital, voie absolument le jour dans un délai le plus court possible;
 - b. Qu'une représentation de la médecine spécialisée soit maintenue à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel pour assurer à la population de la région des soins de santé équitables;
 - c. Qu'il est impératif de rectifier l'injustice pour les usagers de la région qui doivent se déplacer pour un examen d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et pour tout soin de santé qui pourraient pourtant être dispensés à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel;
 - d. Que la représentation de la région au sein du conseil d'administration du CISSME soit augmentée à un minimum de 5 à 6 représentants, représentantes sur les 17 administrateurs, administratrices actuels couvrant, au total, Longueuil, Saint-Hyacinthe et Sorel-Tracy;

Considérant que les représentants du comité des usagers ont, par la même occasion, informé la MRC que la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy avait adopté une résolution d'appui à la démarche de la MRC et du comité des usagers Pierre de Saurel en invitant à leur tour le député Jean-Bernard Émond à poursuivre son influence auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux pour que la région obtienne le plus rapidement possible les services et les changements demandés;

Considérant l'intérêt manifesté par le député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, pour collaborer dans ce dossier;

Considérant l'importance que les acteurs de la région travaillent ensemble pour atteindre l'objectif commun, soit que la population de tous âges, autant les jeunes enfants que les personnes âgées, reçoive, sur place, des soins de qualité à la hauteur des demandes exprimées à la ministre de la Santé et des Services sociaux;

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité de Saint-David se joigne à la démarche concertée pour sensibiliser la ministre de la Santé et des Services sociaux à l'importance de donner suite aux demandes régionales exprimées;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon que la Municipalité de Saint-David appuie et fait siennes les demandes déjà exprimées par les organismes et énumérées précédemment dans la présente résolution;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Santé et des Services sociaux, au député provincial de Richelieu, à la présidente-directrice générale du CISSSME, à la MRC de Pierre-De Saurel, au comité des usagers Pierre de Saurel, à la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du document relatif à la modification au calcul de la part de la ristourne 2018 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) attribuée à la Municipalité de Saint-David et dépôt d'une correspondance sur l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

2019-07-138

Contrat relatif à la mise en place d'une application web pour des alertes municipales

Considérant la proposition pour la mise en place d'une solution d'alertes à la population soumise par ADN Communication;

Considérant que cette proposition prévoit la configuration de notre solution d'alertes ainsi que la personnalisation du visuel et des contenus informatifs;

Considérant que la proposition inclut également la formation, l'importation d'un fichier Excel d'odonymie et la personnalisation graphique de l'affiche permettant de faire connaître le service;

Considérant que la licence d'utilisation mensuelle incluant l'hébergement Web de l'application et les mises à niveau nécessaires pour la pérennité de l'application (sécurité et fonctionnalités) est présentement au coût mensuel de 29,95 \$;

Considérant les frais de télécommunications par numéro d'envois au coût de 1,95 \$ par mois et les frais de distribution des alertes présentement applicables;

Considérant que les frais des télécommunications et de distribution sont sujets à changement selon l'évolution de la tarification des sociétés de télécommunication;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil retienne les services de l'entreprise ADN Communication pour la personnalisation et la mise en place de l'application Web *Alertes municipales* sur le territoire de Saint-David, au coût de 1 250 \$ ou moins, excluant les taxes ainsi que les frais mensuels applicables, et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec la mise en place de ladite application.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-139

Inscription du directeur du Service de sécurité incendie au Colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 350 \$ excluant les taxes, et les frais de participation du directeur du Service de sécurité incendie au Congrès sur la sécurité civile 2019 du ministère de la Sécurité publique qui se tiendra à Québec les 1^{er} et 2 octobre prochain, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-140

Acceptation de la démission d'un pompier volontaire du Service de sécurité incendie

Considérant que M. Frédéric Viel a informé la Municipalité qu'il n'est plus en mesure de faire partie du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accepte la démission de M. Frédéric Viel du Service de sécurité incendie de Saint-David et demande l'envoi d'une lettre de remerciements pour souligner le bon travail accompli durant ses années de service.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-141

Confirmation d'un pompier volontaire au grade de lieutenant

Considérant que le pompier Pascal Aubry a suivi et réussi la formation *Officier non urbain* autorisée par la résolution numéro 2019-01-013;

Considérant la recommandation reçue du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil confirme le pompier Pascal Aubry au grade de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-142

Appel d'offres pour la rénovation de l'immeuble du 33, rue Principale

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil demande des soumissions d'entrepreneurs généraux pour la rénovation de **La Maison des Aînés située au 33, rue Principale à Saint-David**.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus uniquement par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à l'adresse électronique : www.seao.ca, **à compter du 17 juillet 2019**.

Les soumissions dans des enveloppes scellées et clairement identifiées portant la mention « Travaux de rénovation » seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles, Saint-David (Québec), J0G 1L0, **jusqu'à dix-sept heures (17 h), heure à l'horloge de la municipalité, le jeudi 22 août 2019**. Les enveloppes seront ouvertes au même endroit, à la même date et à la même heure. Toute soumission reçue après cette date sera refusée.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire du Québec et payable à la municipalité de Saint-David, pour un montant égal à dix pour cent (10 %) de la soumission. Un cautionnement de soumission de la même valeur émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Autorité des marchés financiers sera aussi accepté. Ce cautionnement devra être valide pour une période de cent vingt jours de la date d'ouverture des soumissions.

Toutes les soumissions devront être présentées conformément aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1).

Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction ainsi qu'aux conditions générales du projet sur les qualifications. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requises. Le présent projet est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario) et à l'AQNB (Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick).

La Municipalité de Saint-David ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie seulement.

Cette demande d'appel d'offres sera également publiée dans le journal hebdomadaire Les 2 Rives.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-143

Autorisation en lien avec un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de fenêtres et de portes à l'édifice municipal

Considérant que ce Conseil se voit dans l'obligation de devancer le projet visant le remplacement des fenêtres de l'édifice municipal inscrit au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2020;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de quarante-cinq fenêtres, incluant celles du sous-sol, et de deux portes à l'édifice municipal au cours de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-144

Achat et installation d'une thermopompe à l'étage de l'hôtel de ville

Considérant la demande de prix soumise à deux fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe à l'étage de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'une unité de thermopompe multizones de marque Mitsubishi et de deux unités murales de 12 000 BTU incluant l'installation auprès de Climatisation Chauffage Sorel-Tracy, au coût de 6 925 \$ excluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-145

Paiement relatif aux travaux de voirie réalisés par la compagnie Sintra inc. dans une partie du rang Sainte-Cécile

Considérant que les travaux de revêtement bitumineux effectués dans une partie du rang Sainte-Cécile par la compagnie Sintra inc. sont complétés;

Considérant que les travaux et la facturation ont été vérifiés par l'inspecteur municipal;

Considérant la retenue de 5% applicable sur ce contrat pour une période de douze mois;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 121 107,85 \$ à Sintra inc. pour les travaux exécutés au 11 juin 2019 dans une partie du rang Sainte-Cécile et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-01000-002.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-146

Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

Considérant l'offre de service présentée par Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'entretien de l'intégral des glissières de sécurité de la Municipalité, incluant le débroussaillage avant et arrière ainsi que le nettoyage des débris sur la voie publique;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage des glissières de sécurité à la compagnie Services d'Arbres de la Sablonnière inc., au montant de 2 450 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-147

Demande au ministère des Transports pour l'installation d'un afficheur de vitesse et de d'autres éléments sur la rue Principale

Considérant que les véhicules circulent à grande vitesse sur la rue Principale malgré la limite de 50 km/h applicable et affichée;

Considérant que cette situation ne permet pas d'assurer la sécurité des citoyens;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des installations afin d'inciter les usagers de cette route à réduire leur vitesse;

Considérant que l'installation d'un panneau afficheur de vitesse à l'entrée du périmètre urbain de la municipalité permettrait de sensibiliser les usagers de la route mais aussi de recueillir des données utiles pour la surveillance policière;

Considérant que l'installation d'un panneau d'arrêt ou de d'autres éléments sur la rue Principale pourraient contribuer à réduire la vitesse des usagers;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil demande au ministère des Transports de prévoir l'installation d'un panneau afficheur de vitesse sur la rue Principale, à l'entrée du périmètre urbain de la municipalité, et d'étudier la possibilité de prévoir l'installation d'un panneau d'arrêt ou de d'autres éléments sur la rue Principale afin d'inciter les usagers de cette route à réduire leur vitesse pour permettre d'accroître la sécurité des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-07-148

Offre de service en lien avec l'élagage et la préservation des arbres du Parc Jonathan-Würtele

Considérant l'importance d'assurer la conservation des arbres du Parc Jonathan-Würtele;

Considérant que cinq arbres de ce parc sont infectés par l'agrile du frêne et que plusieurs arbres requièrent des travaux d'élagage;

Considérant que le traitement des arbres infectés par l'agrile du frêne est prévu sur plusieurs années afin de permettre la croissance de nouveaux arbres;

Considérant les offres de service présentées par Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'ensemble des interventions requises aux arbres du Parc Jonathan-Würtele;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil octroie à Services d'Arbres de la Sablonnière inc. le contrat relatif aux travaux d'élagage de vingt-deux arbres du Parc Jonathan-Würtele, au coût de 2 500 \$ plus taxes, et celui relatif au traitement contre l'agrile du frêne, au coût annuel de 1 452 \$ plus taxes, et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-190-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale mentionne que l'assemblée publique de consultation en lien avec les projets de règlements de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel en lien avec les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain se tiendra le jeudi, 15 août 2019, à compter de 19 h à la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

2019-07-149

Adoption du projet de règlement numéro 549-2012-01 modifiant le plan d'urbanisme

Attendu que la Municipalité a adopté le règlement du plan d'urbanisme numéro 549-2012 ;

Attendu que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement du plan d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'en 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de concert avec le ministère de la Sécurité publique du Québec a réalisé une cartographie précise qui répertorie les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situées majoritairement dans le corridor de la rivière Yamaska et de la rivière Richelieu. Cette nouvelle cartographie est accompagnée d'un tout nouveau cadre normatif ;

Attendu que la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 298-19, entré en vigueur le 4 mars 2019 ;

Attendu que la Municipalité doit modifier son règlement de plan d'urbanisme pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC ;

Attendu que le Conseil municipal juge les modifications proposées nécessaires au bien de la collectivité ;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil adopte le projet du règlement numéro 549-2012-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 549-2012 ;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le jeudi, 15 août 2019 à 19 h à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

Le conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet du règlement numéro 549-2012-01 sera présenté, pour adoption, afin de modifier le règlement du plan d'urbanisme pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC de Pierre-De Saurel.

2019-07-150

Adoption du projet de règlement numéro 550-2012-03 modifiant le règlement de zonage

Attendu que la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012 ;

Attendu que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'en 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de concert avec le ministère de la Sécurité publique du Québec a réalisé une cartographie précise qui répertorie les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situées majoritairement dans le corridor de la rivière Yamaska et de la rivière Richelieu. Cette nouvelle cartographie est accompagnée d'un tout nouveau cadre normatif;

Attendu que la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 298-19, entré en vigueur le 4 mars 2019 ;

Attendu que la Municipalité doit modifier son règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC ;

Attendu que le Conseil municipal juge les modifications proposées nécessaires au bien de la collectivité ;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 550-2012-03 modifiant le zonage numéro 550-2012 ;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le jeudi, 15 août 2019 à 19 h à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

Le conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet du règlement numéro 550-2012-03 sera présenté, pour adoption, afin de modifier le règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC de Pierre-De Saurel.

2019-07-151

Adoption du projet de règlement numéro 551-2012-01 modifiant le règlement de lotissement

Attendu que la Municipalité a adopté le règlement de lotissement numéro 551-2012 ;

Attendu que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'en 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de concert avec le ministère de la Sécurité publique du Québec a réalisé une cartographie précise qui répertorie les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situées majoritairement dans le corridor de la rivière Yamaska et de la rivière Richelieu. Cette nouvelle cartographie est accompagnée d'un tout nouveau cadre normatif ;

Attendu que la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 298-19, entré en vigueur le 4 mars 2019 ;

Attendu que la Municipalité doit modifier son règlement de lotissement pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 551-2012-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 551-2012 ;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le jeudi, 15 août 2019 à 19 h à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet du règlement numéro 551-2012-01 sera présenté, pour adoption, afin de modifier le règlement de lotissement pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC de Pierre-De Saurel.

2019-07-152

Adoption du projet de règlement numéro 553-2012-01 modifiant le règlement de permis et certificats

Attendu que la Municipalité a adopté le règlement de permis et certificats numéro 553-2012 ;

Attendu que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de permis et certificats en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'en 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de concert avec le ministère de la Sécurité publique du Québec a réalisé une cartographie précise qui répertorie les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situées majoritairement dans le corridor de la rivière Yamaska et de la rivière Richelieu. Cette nouvelle cartographie est accompagnée d'un tout nouveau cadre normatif ;

Attendu que la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 298-19, entré en vigueur le 4 mars 2019 ;

Attendu que la Municipalité doit modifier son règlement de permis et certificats pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC ;

Attendu que le Conseil municipal juge les modifications proposées nécessaires au bien de la collectivité ;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 553-2012-01 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 553-2012 ;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le jeudi, 15 août 2019 à 19 h à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet du règlement numéro 553-2012-01 sera présenté, pour adoption, afin de modifier le règlement de permis et certificats pour se conformer au schéma d'aménagement modifié de la MRC de Pierre-De Saurel.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

M. Gérard Boulonne dépose une requête signée par des citoyens en lien avec le règlement municipal relatif à la circulation des camions et véhicules outils sur le réseau routier de la Municipalité de Saint-David

Levée de la séance

2019-07-153

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière